ANNEXE 2: Carte de l'aire d'études

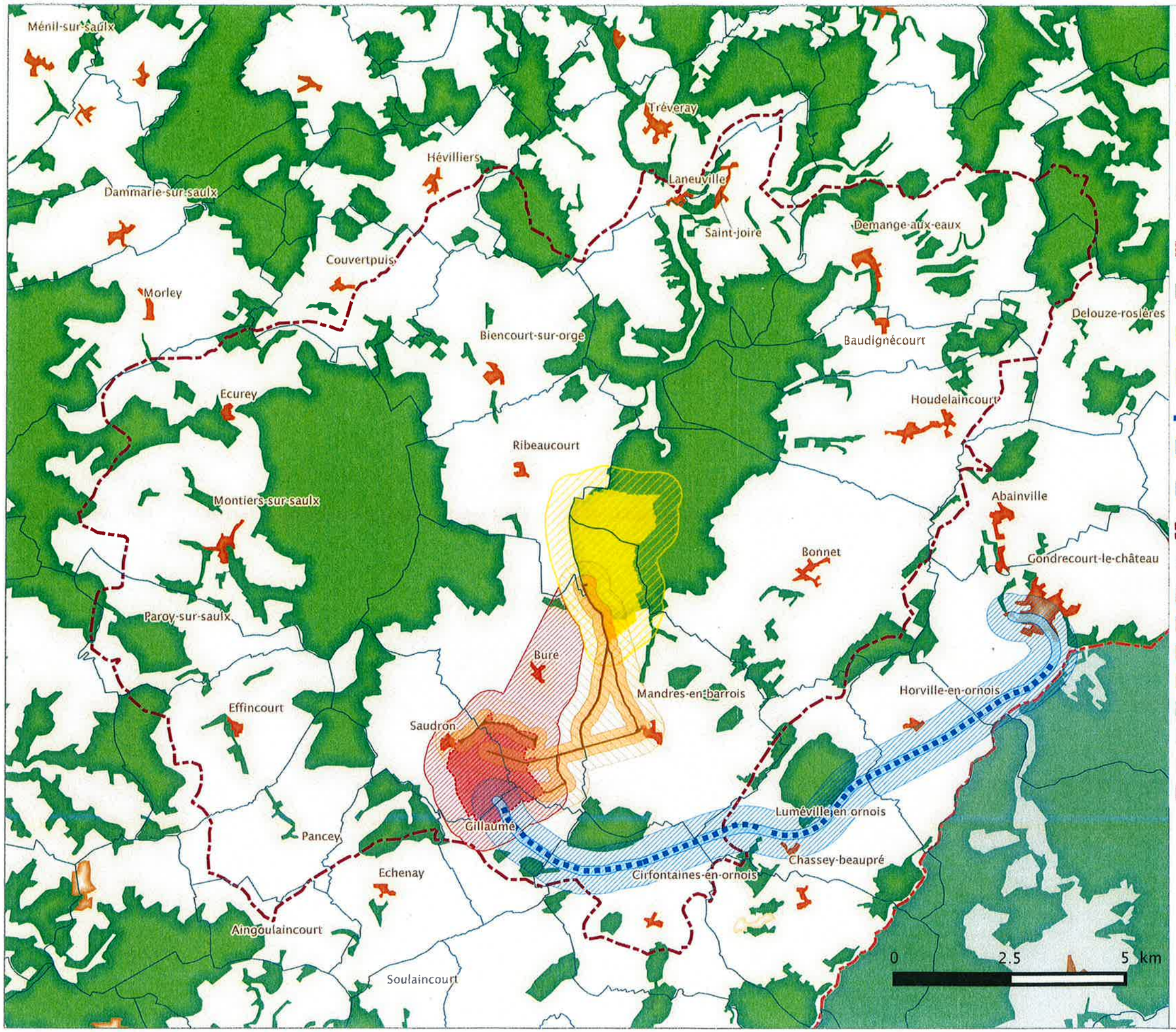

Projets d'infrastructures et zones d'étude

- Projets de connexions routières et de liaisons intersites
- Zone d'étude immédiate projet de connexion routière (200m)
- Zone d'étude rapprochée projet de connexion routière (500m)
- Zone préssentie pour l'installation de la descenderie
- Aire d'étude rapprochée zone descenderie (500m)
- Zone préssentie pour l'installation des puits
- Aire d'étude rapprochée zone puit (500m)
- Projet de tracé pour l'ITE
- Aire d'étude immédiate ITE (100 m)
- Aire d'étude rapprochée ITE (500 m)
- Zone d'étude éloignée

Occupation du sol (Source IBGN)

- Bâti
- Broussailles
- Carrière, décharge
- Eau libre
- Forêt
- Marais, tourbière
- Prairie
- Zone d'activités

N
O
E
S

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 758 en date de ce jour
CHAUMONT, le 4 MARS 2016
Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale de la Préfecture,

Khalida SELLALI